



VILLE D'AUBIGNY-EN-ARTOIS

N° 15/2021

Le

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 13

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

DÉLIBÉRATION

Le huit avril deux mille vingt-et-un à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle d'honneur de la mairie sous la présidence de Monsieur DESAILLY Jean-Michel, Maire, sur convocation en date du premier avril vingt-et-un, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Étaient présents : Mme KWIATKOWSKI Fabienne, M. BERNARD Léon, Mme DUPUIS Anne-Marie, M. DELCOURT Fernand, Mme DECOTTIGNIES Anne-Marie, M. KARAMANOS Ioannis, Mme DEVAUX Elisabeth, M. ROCHE Sébastien, M. CAPRON Ludovic, Mme WIDMAR Magdaléna, M. DUVANEL Christopher, M. DUPUICH Quentin.

Était absente : Mme BOULONNE Olga

Était absente excusée : Mme SOUFFLET-LEMANCEL Claire

M. KARAMANOS Ioannis est élu secrétaire.

OBJET : Avis sur l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Frévin-Capelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2021, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a procédé à l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société SARL GREEN ARTOIS relative au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Frévin-Capelle.

Cette consultation s'est déroulée du 1^{er} février 2021 au 5 mars 2021.

Le Conseil Municipal d'Aubigny-en-Artois est appelé à donner son avis sur la demande d'enregistrement relative au projet de méthanisation, notamment sur le plan d'épandage de digestats proposé.

Ce plan d'épandage, qui s'étend sur 37 communes, représente une surface totale épandable de 864,10 ha.

La commune d'Aubigny-en-Artois est concernée par une parcelle de 0,3 ha.

Monsieur le Maire interpelle l'assemblée sur le fait que le plan d'épandage concerne également les communes de Savy-Berlette (4,1 ha de surface épandable), Mingoal (65 ha de surface épandable), Villers-Châtel (27,4 ha de surface épandable) et Agnières (87 ha de surface épandable) entre autres. Ce projet risque d'augmenter le trafic routier des tracteurs sur les RD 49, RD 75 et RD 73.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable sur la demande d'enregistrement présentée par la société SARL GREEN ARTOIS relative au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Frévin-Capelle.

-Délibération transmise
au représentant de l'État le 13 AVR. 2021

-Délibération publiée le 13 AVR. 2021



Pour copie conforme
Le Maire,


Jean-Michel DESAILLY